



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 76028

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que, depuis l'ouverture des différents CPI (centres de placement immédiat), le personnel administratif qui fait partie intégrante des équipes éducatives s'étonne de ne pas bénéficier de la prime spécifique afférente à ces structures. Eu égard au contenu des décrets n° 96-956 du 30 octobre 1996 et n° 2000-380 du 28 avril 2000, elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les suites qu'il envisage de donner à ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76028

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2002, page 2474